

IZIER

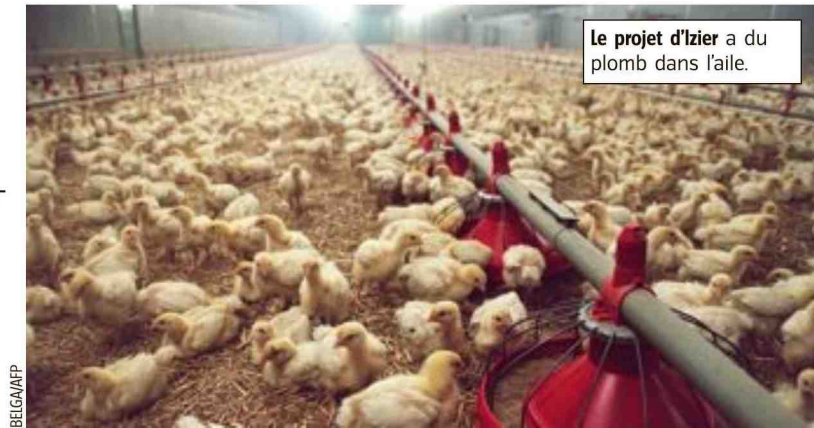
Le permis des poulaillers industriels refusé

La Commune de Durbuy s'oppose à l'arrivée de 39 000 poules pondeuses à Izier. Le collectif Poule-au-Vent se félicite.

● Lucas PIRON

Le projet d'installation de deux poulaillers industriels pouvant contenir plus de 39 000 poules pondeuses à Izier (Durbuy) a du plomb dans l'aile. Après avoir reçu un avis défavorable de la Région wallonne, la Commune de Durbuy a décidé de refuser le permis de construire introduit par la société Anda-Declercq, située à Somme-Leuze. Le collège avance plusieurs arguments pour justifier son verdict.

Tout d'abord, la qualité du dossier est mise en cause. Lacunaire, il manque de rigueur et plusieurs études en sont ab-



BELGA/AFIP

sentes selon les arguments avancés.

Son impact sur l'environnement est également pointé du doigt. Les risques de pollution de l'eau et de l'air n'ont pas été assez étudiés et pris en compte, tout comme les problèmes de mobilité encourus par le charroi lourd nécessaire à une telle exploitation.

Des manquements sont aussi signalés concernant les conséquences sur le territoire, l'ur-

banisme et le patrimoine, puisque les clôtures arriveraient à moins de 100 m à peine du menhir d'Ozo.

Enfin, les autorités communales reviennent sur la nature même de l'installation : « *Le type d'élevage envisagé ne relève pas de l'agriculture à proprement parler, mais d'un élevage intensif et industriel. Il s'agit d'un projet d'investissement géré par un industriel dont le siège social est situé à Heure et dont un des gérants*

était domicilié au Panama en 2019. »

Rappelons que les autorités communales avaient initialement rendu un avis défavorable dans l'attente d'une étude d'incidences que l'entreprise semblait vouloir éviter en choisissant des chiffres juste en dessous des limites qui l'aurait rendu obligatoire : 375 mètres de la première habitation (limite : 300 mètres) et 39510 volailles (limite : 40000).

244 lettres et 2 251 signatures contre le projet

Cette décision est une première victoire pour le collectif Poule-au-Vent qui s'est mobilisé depuis quelques mois contre ce dossier. Durant l'enquête publique, la Commune a en effet reçu 244 lettres d'oppositions et d'observations ainsi qu'une pétition regroupant 2 251 signatures contre. « *C'est grâce aux lettres et pétitions que le comité a pu attirer l'attention auprès de chaque responsable du dossier maintenant refusé* », se félicite Jean-Pierre Legast, membre du collectif. *Malgré les nombreuses motivations du refus, nous devons cependant rester vigilants, car le promoteur a la possibilité d'aller en recours auprès du gouvernement wallon.* »

Anda-Declercq a effectivement 20 jours à partir de l'affichage de la décision, prévu ce 8 juin, pour introduire un recours. La société peut aussi représenter le dossier en le modifiant. Affaire à suivre, le 28 juin. ■



L'Avenir - Local: Luxembourg 06/06/2020, pages 6 & 7

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Luxembourg

